

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 13 octobre 2020

N° VA_DEL2020_157

Objet : Motion déposée par le groupe Acces (Action Commune Citoyenne Ecolo Solidaire) relative à un moratoire sur l'implantation des infrastructures de réseau 5G

L'an deux mille vingt, le 13 octobre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Farid OUKAID, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR .

Motion déposée par M. Fabien DELECROIX au nom le groupe Acces (Action Commune Citoyenne Ecolo Solidaire) le 2 octobre 2020. La motion initiale faisant apparaître les amendements déposés par les groupes EPVA, PS, Génération.s et MDC est annexée.

L'ouverture des enchères d'attribution des bandes de fréquence de la 5G décidée par le gouvernement a débuté le 29 septembre dernier.

Pourtant, le déploiement de cette technologie suscite de nombreuses interrogations légitimes, à l'image de la Convention Citoyenne pour le Climat qui a jugé que le déploiement de la 5G ne produirait « pas de plus-value pour notre bien-être » et a demandé « un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat ».

La Ville de Villeneuve d'Ascq a d'ailleurs toujours été prudente sur ces questions avec une consultation systématique des Conseils de quartier sur les implantations d'antennes ou bien encore l'absence de wifi dans les lieux accueillants de jeunes enfants.

Nous partageons les inquiétudes exprimées dans la société française et nous considérons que plusieurs questions doivent trouver réponse afin d'évaluer si cette évolution technologique représente un véritable progrès humain.

La question de la sobriété numérique. La nécessaire décarbonation des activités humaines fait consensus. Il est donc raisonnable de mettre en balance les

services rendus par la 5G, d'une part, son empreinte carbone mais aussi ses conséquences sanitaires, d'autre part. Ce nouveau réseau risque de contribuer à accélérer encore les émissions des gaz à effet de serre du domaine du numérique, à augmenter le nombre d'objets connectés et à démultiplier le nombre de tonnes de déchets électriques et électroniques en rendant obsolètes les équipements non compatibles.

La question de la santé publique. Les rapports officiels publiés ces derniers mois sur l'impact sanitaire de la 5G ne permettent toujours pas d'exclure tout risque réel sur les populations. L'ARCEP a commandé des études sur la nocivité de la 5G qui ne seront rendues qu'en 2023. Le rapport final de l'ANSES est attendu pour 2021. Quant à la Métropole européenne de Lille, elle a décidé fin 2019 de subventionner une thèse sur trois ans portant « sur l'évaluation des impacts de la future 5G en termes d'exposition aux ondes électromagnétiques ». Lancer le déploiement de la 5G sans attendre les résultats de ces recherches porte atteinte au principe de précaution et donc possiblement à la santé de nos concitoyens.

La question économique. Le haut niveau d'investissement nécessaire au déploiement de la 5G interroge dans le contexte économique que connaît notre pays depuis la crise sanitaire de la Covid-19. La relance économique au service de l'emploi et de la transition écologique n'est-elle pas prioritaire ? Par ailleurs, la priorité ne doit-elle pas être donnée à la réduction de la fracture numérique, à travers le développement de la fibre en zone rurale et en finalisant le déploiement de la 4G ?

La question d'opportunité. Au regard des questionnements précédents, le déploiement de la 5G n'a de sens que s'il sert en priorité l'exercice des missions d'intérêt général (santé, éducation, accès aux services publics et privés essentiels...) avant les intérêts privés.

Pour toutes ces raisons, la Ville de Villeneuve d'Ascq décide :

- d'appliquer le moratoire sur l'implantation des infrastructures de réseau 5G sur son territoire, en vertu du droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution.

La Ville de Villeneuve d'Ascq demande également que :

- le gouvernement instaure un moratoire sur l'implantation des infrastructures de réseau 5G tant qu'un débat démocratique sur les impacts écologiques et sanitaires n'aura pas été mené pour mettre en balance les inconvénients et les suppléments de service rendus par cette technologie ;
- la Métropole Européenne de Lille prenne une position similaire et interpelle l'ANFR, l'ARCEP et l'Etat pour que ces institutions lui apportent des réponses claires et précises aux interrogations formulées sur le plan sanitaire, économique et technique ;
- une extinction programmée et accompagnée de la 2G et de la 3G, particulièrement énergivores et désormais réputées saturées, précède tout éventuel déploiement d'une nouvelle technologie.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité (M. Innocent ZONGO, Mme Florence BARISEAU, M. Dominique GUERIN, Mme

Violette SALANON n'ayant pas pris part au vote) les amendements déposés par les groupes EPVA, PS, Génération.s, MDC (annexés).

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver la motion amendée telle que reprise ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à la majorité des présents et des représentés cette proposition, Innocent ZONGO, Florence BARISEAU, Dominique GUERIN, Violette SALANON ayant voté contre.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le samedi 17 octobre 2020 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20201013-177149-DE-1-1
Date AR Préfecture : samedi 17 octobre 2020

Motion pour un moratoire sur l'implantation des infrastructures de réseau 5G

L'ouverture des enchères d'attribution des bandes de fréquence de la 5G décidée par le gouvernement a débuté le 29 septembre dernier.

Pourtant, l'utilité de cette technologie est remise en question : elle incitera surtout à une consommation toujours plus excessive de données numériques, alors que l'impact du numérique sur les dérèglements climatiques va croissant. Dans son rapport final, la Convention Citoyenne pour le Climat a d'ailleurs jugé que le déploiement de la 5G ne produirait « pas de plus-value pour notre bien-être » et a demandé « un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat ».

La nécessaire décarbonation des activités humaines fait consensus. Il est donc raisonnable de mettre en balance le supplément illusoire de service rendu par la 5G, d'une part, son empreinte carbone mais aussi ses conséquences sanitaires, d'autre part. Ce nouveau réseau contribuera à accélérer encore les émissions des gaz à effet de serre du domaine du numérique, à augmenter le nombre d'objets connectés et à démultiplier le nombre de tonnes de déchets électriques et électroniques en rendant obsolètes les équipements non compatibles.

Concernant l'impact sur la santé, l'ARCEP¹ a commandé des études sur la nocivité de la 5G qui ne seront rendues qu'en 2023. Quant à la Métropole européenne de Lille, elle a décidé fin 2019 de subventionner une thèse sur trois ans portant « sur l'évaluation des impacts de la future 5G en termes d'exposition aux ondes électromagnétiques ». Lancer le déploiement de la 5G sans attendre les résultats de ces recherches porte atteinte au principe de précaution et donc possiblement à la santé de nos concitoyen·ne·s.

Face à ces constats, des communes ont décidé de prononcer des moratoires au déploiement de la 5G. Notre voisine lilloise s'apprête également à le faire. Notre municipalité se doit elle aussi de veiller à ce que toutes les conditions de sécurité soient réunies pour le déploiement d'infrastructures sur son territoire et que celles-ci soient en adéquation avec les objectifs politiques qu'elle s'est fixés.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq demande :

- Que le gouvernement instaure un moratoire sur l'implantation des infrastructures de réseau 5G tant qu'un débat démocratique sur les impacts écologiques et sanitaires n'aura pas été mené pour mettre en balance les inconvénients et les suppléments de service rendus par cette technologie ;
- Que le gouvernement instaure un moratoire sur le processus des enchères et de la vente des bandes de fréquence de la 5G ;
- Que la priorité soit donnée à la réduction de la fracture numérique, à travers le développement de la fibre en zone rurale et en finalisant le déploiement de la 4G.

De plus, il décide :

- d'appliquer le moratoire sur l'implantation des infrastructures de réseau 5G sur son territoire, en vertu du droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution.

¹ L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) est une autorité administrative indépendante chargée de réguler les communications électroniques et postales et la distribution de la presse en France.